

ACADEMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES DE TOULOUSE

Conférences académiques 1640
 Société des sciences de Toulouse 1729
 Académie royale des sciences,
 inscriptions et belles-lettres 1746



ACADEMIE
 DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET
 BELLES-LETTRES DE TOULOUSE

Palais des Académies, Hôtel d'Assézat
 Place d'Assézat – 31000 TOULOUSE
<http://academie-sciences-lettres-toulouse.fr>
academiesciences@orange.fr

Reconnue d'utilité publique par décret présidentiel du 8 août 1909

Appel à candidature décalé de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Prix SAPS attribué par l'Université de Toulouse
 « pour récompenser une action Sciences Avec et Pour la Société »

Clôture du dépôt des candidatures le 31 janvier 2026.

Cible : les jeunes docteurs, toutes les universités et grandes écoles.

Le dossier complet devra être adressé par voie électronique à :

academiesciences@orange.fr

impérativement avant le 31 janvier 2026. Le sujet du message doit être :

Candidature Prix ASIBLT SAPS

Tout dossier incomplet, hors format ou hors délais ne sera pas pris en considération.

Les prix seront remis officiellement au cours d'une séance publique de l'Académie qui se tiendra le dimanche 14 juin 2026 à 15 heures à l'hôtel d'Assézat salle Clémence Isaure.

Le dossier comportera quatre documents au format pdf:

- 1) **Un CV mentionnant** : le nom et le prénom, la date de naissance, l'adresse électronique, l'adresse postale, le téléphone, le titre de la thèse, l'école doctorale de rattachement, le cursus de formation (5 lignes), les autres activités, distinctions ou initiatives originales (5 lignes). Le fichier doit être nommé nom_CV_SAPS.pdf (« nom » est à choisir par le candidat).
- 2) **Une fiche précisant** : le titre de l'action, l'institution ou association concernée, l'adresse, la direction et/ou la présidence, le responsable de l'action conduite, le public cible (âge ou niveau pour des scolaires, fonction ou activité, catégorie...), les objectifs de l'action, la durée de l'action (nombre d'heures et période), les modalités d'intervention, un bilan, les perspectives (pour l'étudiant intervenant et pour

l'institution ou association), une autoévaluation de l'action (points forts, points à améliorer). Le fichier doit être nommé nom_fiche_SAPS.pdf .

- 3) **Un document entre 4 et 6 pages maximum décrivant l'action.** Le fichier doit être nommé nom_dossier_SAPS.pdf .

- 4) **Un document daté et signé, portant un avis circonstancié par le responsable de l'action ou le directeur ou président de l'institution ou association qui a accueilli l'étudiant pour mener à bien son action.** Le fichier doit être nommé nom_avis_SAPS.pdf .